



Société d'Études Topographique Immobilière et d'Expertise Foncière

Foncier - Construction - Location - Vente d'immeuble

Tel.: +228 22 40 40 46 - 92 06 85 06
www.setiftogo.com

On compte bien être fidèle



Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcfa

Journal des entrepreneurs **ECO & FINANCES**

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Développement du marché financier régional

LA BAD RENOUVELLE SA CONFIANCE À L'AMF-UMOA

Page 3

Promotion de l'entrepreneuriat agricole

L'UCAT présente son projet innovant à la presse
En prélude au lancement du forum national projet (2022-2026), de la « Promotion de l'entrepreneuriat... » Page 3

Développement du numérique dans l'UEMOA

Une réunion des ministres pour l'approbation des projets de textes communautaires
Cotonou la capitale béninoise a abrité le 11 nov.... Page 4

RGPH-5

Le gouvernement proroge le recensement de 4 jours

Prévu pour prendre fin ce 12 novembre, le cinquième recensement général de ... Page 7



Page 4

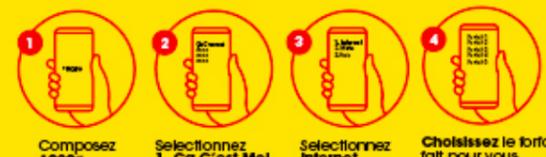
Umoa-Titres

Le Togo emprunte 33 milliards FCFA



Le Forfait Internet conçu pour toi!

Plus de mégas pour rester connecté tout le temps.



togocom.tg
Avancer. Pour vous. Pour tous.



Assemblée nationale

Le Togo renforce les droits fondamentaux de la femme

L'Assemblée nationale togolaise réunie en sa 5ème séance plénière de la 2ème session ordinaire de l'année 2022, a voté le 10 novembre 2022 en son siège à Lomé, quatre lois utilitaristes.

● Keziah KPATIDE

Ce vote a pour objectif de poursuivre la promotion de la femme en renforçant ses droits et en promouvant l'équité genre. En effet, cette volonté de renforcer les droits de la femme au Togo s'est traduite par le vote de ces quatre lois utilitaristes à savoir la modification de la loi n° 2011-006 du 21 février 2011 portant code de sécurité sociale, la modification de la loi n° 2012-14 du 6 juillet 2012 portant code des personnes et de la famille, modifiée par la loi n° 2014-019 du 17 novembre 2014, la modification de la loi n° 2015-10 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal, modifié par la loi n° 2016-027 du 11 octobre 2016 et la modification de la loi n° 2021-012 du 18 juin 2021 portant code du travail. Substantiellement, le projet de loi portant modification de la loi n° 2011-006 du 21 février 2011 portant code de sécurité sociale renforce les droits sociaux de la femme en ce qu'elle lui confère non plus la moitié mais la totalité de la rémunération journalière moyenne suite à l'arrêt de travail. En ce qui concerne la loi modifiant le code des personnes et de la famille, elle s'inscrit dans la suite des réformes successives améliorant ainsi le statut civil, le positionnement familial et les droits matrimoniaux. A cet effet, certaines dispositions relatives, entre autres, au délai de viduité ont été soit



réécrites, soit simplement abrogées rétablissant ainsi le droit aux conditions égalitaires de remariage et de la femme divorcée ou de la veuve. L'adoption de cette loi vient ainsi renforcer les droits de la femme, les conditions égalitaires de participation au développement du pays, l'engagement politique permanent en faveur de l'épanouissement de la femme, de la sécurité des familles et du bien-être de toute la population sans distinction. S'agissant de la loi portant modification de la loi n° 2015-10 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal, modifiée par la loi n° 2016-027 du 11 octobre 2016, elle instaure la protection de la femme contre le harcèlement physique, moral, économique. En outre, elle prend en compte de nouvelles catégories de personnes en l'occurrence les femmes âgées et les handicapées. Quant à la loi portant modification de la loi n° 2021-012 du 18 juin 2021 relatif au code du travail, il est impérieux de souligner la protection de l'emploi de la femme salariée pendant la pé-

riode de la grossesse, de l'accouchement, du congé de maternité et de l'allaitement. Selon la Présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi Tsègan, les lois de la République ne peuvent rester figées. Elles doivent être réformées si les conditions l'exigent. Ainsi, le vote de ces lois, en tenant compte des réalités et des contingences de l'heure, consolide les droits de la femme notamment dans les domaines du mariage, de la sécurité sociale, à l'occasion de la maternité et du travail. Les modifications proposées sont la résultante des efforts constants du gouvernement de donner les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes. Ces efforts soutenus par la représentation nationale a fait hisser notre pays au rang de ceux qui tiennent le plus compte de l'inclusion économique, financière et sociale des femmes. « Nous sommes la preuve de cette promotion et c'est une réalité connue par la femme togolaise et connue dans le monde entier. Nous joignons notre voix à celle du gouvernement pour nous in-

viter à une appropriation de cette vision. Cela nous concerne tous parce que quand ça arrive dans nos familles, nous oublions ces lois que nous avons votées, nous oublions nos positions que nous avons eues. Nos émotions dominant et nous oublions que la femme quelle qu'elle soit, et d'où qu'elle vienne doit être protégée », a indiqué Yawa Djigbodi Tsègan. « Nous prions pour que chacun d'entre nous s'approprie cette vision et que la femme togolaise continue d'être au centre de toutes les attentions, cette fleur que nous nous engageons tous aujourd'hui à protéger et à continuer à faire fleurir au firmament de cette nation et que Dieu veuille sur le Président de la République pour continuer encore davantage à donner plus de visibilité, plus de positionnement à la femme togolaise afin que cette nation continue de bénéficier de toutes les valeurs contenues dans la femme. Nous revenons sur cette position du gouvernement qui est connue et qui veut que cette question ne soit pas reléguée à un face-

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financièrews et boursières
 Email : ecofinances.infos@gmail.com
 Site web : www.ecoetfinances.com
 REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
 Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES
 N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
 Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'école cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

FOLIKOUE ATA K. Achille

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

à-face entre la femme et elle-même mais que toute la société togolaise s'approprie ce concept et qu'ensemble nous allions vers un équilibre égalitaire entre la femme et l'homme au sein de nos sociétés », a ajouté la Présidente de l'Assemblée nationale. En effet, le principe constitutionnel de l'égalité des droits entre homme et femme est repris par plusieurs instruments internationaux ratifiés par le Togo notamment la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole à la Charte africaine et des peuples relatifs aux droits des femmes. L'internationalisation de ces instruments juridiques internationaux dans l'arsenal juridique national a pour but de promouvoir la femme tout en consolidant les efforts déjà déployés pour sa meilleure protection. Malgré cet important corpus législatif, la situation des femmes dans la société reste toujours plus fragile que celle des hommes. C'est dans ce contexte que s'inscrit les modifications sus-énumérées qui tendent à un rééquilibre et au renforcement des droits fondamentaux entre les femmes et les hommes notamment dans le mariage, à l'occasion de la maternité, du travail et de la sécurité sociale. La Présidente de l'Assemblée nationale n'a pas manqué d'exhorter les élus du peuple à bien s'impliquer dans les opérations du cinquième recensement général de la population et de l'habitat pour la mobilisation des populations.

Développement du marché financier régional La BAD renouvelle sa confiance à l'AMF-UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque africaine de développement ont procédé le lundi 14 novembre 2022 à Abidjan en Côte d'Ivoire, à la signature de convention de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional (PADMAFIR).

● Bernard AFAWOUBO



La Banque Africaine de développement témoigne sa confiance renouvelée placée en l'Autorité des Marchés Financiers à travers la seconde phase du Projet d'Appui au Développement du

Marché Financier Régional (PADMAFIR). Ainsi, une cérémonie de signature de convention de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet d'Appui au Développement du

Marché Financier Régional (PADMAFIR) s'est déroulée le lundi 14 novembre 2022 à Abidjan. Cette cérémonie marque le lancement de la seconde phase du Projet d'Appui au Développement du

Marché Financier Régional (PADMAFIR). Cette seconde phase contribuera à l'accélération de l'intégration régionale au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. A en croire Badanam Patoki, Président de l'AMF, la mise en place de cette phase entre dans la droite ligne des préoccupations et orientations exprimées par les Autorités du marché financier et ses partenaires notamment le Fonds Monétaire International (FMI) durant son Programme d'Evaluation du Secteur Financier qui a recommandé l'élaboration d'un Code Monétaire et Financier pour la région. « Ce projet vient donc à point nommé pour apporter une réponse du marché financier régional à cette préoccupation qui touche l'ensemble

du secteur financier. C'est également l'occasion pour moi de réitérer la reconnaissance de l'Union pour les autres accompagnements multiples et multiformes que la BAD ne cesse de déployer au profit de nos populations et de nos Etats » a-t-il indiqué.

Cette phase bénéficiera à l'ensemble des Acteurs du marché car elle vise la modernisation du cadre réglementaire du marché financier et la poursuite de sa transformation structurelle. L'une des actions importantes concerne les conditions de financement des économies de l'Union. « L'objectifs visé par la mise en œuvre de la nouvelle phase du projet est de faire du marché financier régional une place financière africaine attractive et sécurisée

pour un financement durable des économies de l'Union. Cette phase du PADMAFIR permettra de prendre les mesures idoines pour exploiter le potentiel du marché hypothécaire et de la titrisation. Enfin, il est prévu l'élaboration de taux de référence pour mettre à la disposition des parties prenantes du marché un outil de fixation des conditions d'intervention sur le marché » indiqué Ripert Bossoukpe, Secrétaire Général du CREPMF. Le PADMAFIR II est ainsi articulé autour de deux composantes dont la première consistera en un appui pour la modernisation du cadre réglementaire du Marché Financier Régional et la seconde en un appui à la coordination et la gestion du projet.

Promotion de l'entrepreneuriat agricole

L'UCAT présente son projet innovant à la presse

En prélude au lancement du forum national projet (2022-2026), de la « Promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socioéconomique dans les zones rurales au Togo », les premiers responsables de l'Union des collectivités locales, des agriculteurs et artisans du Togo (UCAT) ont annoncé le vendredi 11 novembre 2022 à Lomé, les couleurs de l'événement. C'était au cours d'une conférence de presse.

● Bernard AFAWOUBO

A travers ce projet intitulé « Promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socioéconomique dans les zones rurales au Togo », booster l'économie du pays, en occurrence des zones rurales. La cérémonie de lancement de ce projet porteur qui aura lieu le 20 novembre prochain sera consacré au contour du projet et réunira au moins trois mille participants venant du monde agricole et artisanal. A en croire Konfino Dindio, directeur technique du Promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socioéconomique dans les zones rurales au Togo, tout le Togo sera touché par ce projet. Et cible les jeunes entrepreneurs, les ménages ruraux, les groupements organisés de producteurs et de transformateurs ainsi que les pres-

tataires de services liés aux entreprises agricoles. Selon lui, les objectifs essentiels de ce projet sont entre autres la création de valeur ajoutée à partir des ressources locales disponibles, le renforcement des capacités des populations sur les plans de systèmes de valeurs entrepreneuriales, technique, technologique et organisationnel ; la mise en réseau des entrepreneurs dans une perspective de promotion des filières agricoles intégrées sous forme de grappes industrielles ; la promotion de la transformation agroalimentaire et la mise en marché des produits agricoles et dérivés. Les grands axes du projet D'une durée de cinq ans, le projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socioéconomique des Zones rurales au Togo dispose de

quatre grands axes notamment le renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs agricoles dans des domaines en adéquation avec les potentialités agro écologiques de leurs localités ; la promotion de la recherche-développement et des technologies adaptées ; le développement d'un cadre de suivi-accompagnement des jeunes et des femmes en entrepreneuriat agricole et l'aménagement socioéconomique des zones d'implantation des centres AAE. D'un coût global de 20 029 907 302,00 FCFA ce projet sera financé par le Gouvernement du Togo, le GIZ, et d'autres partenaires que sont entre autres la FAO, la Banque Mondiale, le PNUD et les Sociétés Civiles. A l'issu de ce projet, plusieurs résultats sont attendus notamment le renfor-

cement des capacités des jeunes entrepreneurs agricoles dans des domaines en adéquation avec les potentialités agro écologiques de leurs localités seront renforcées ; les technologies d'amélioration de la productivité seront disponibles et adoptées par les entrepreneurs agricoles ; des entreprises agricoles performantes et adaptées aux diverses Zones Agro Ecologiques (ZAE) seront davantage développées ; un mécanisme d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs agricoles sera opérationnel ; les zones d'implantation des entreprises agricoles seront viabilisées et disposeront d'infrastructures socioéconomiques adéquates. Pour atteindre ces résultats, les premiers responsables ont mis en places une batterie de stratégies que sont le renforcement

et la création des centres d'incubation pour la formation des jeunes ; l'accompagnement des jeunes formés à l'installation et à la création d'entreprises viables ; l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises à l'accès aux facteurs de production et aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

A propos de l'UCAT L'Union des collectivités locales, des agriculteurs et artisans du Togo (UCAT) est Née suite à un besoin en appui conseil et accompagnement permanent des membres, et de l'initiatives du Haut Conseil des Togolais de l'Etranger circonscription Allemagne. Elle a pour objet social, a promotion de la production, la transformation, et la commercialisation des produits agricoles et de ses

dérivés de ses membres. Ses activités sont entre autres la production et collection des produits agricoles des producteurs membres de la coopérative, le traitement et stockage des produits pour la commercialisation sur les marchés, la disposition des moyens et d'équipements de stockage géré en commun, et la recherche des financements et facilitation à l'accès aux crédits, la recherche et la création des débouchés de marché, œuvrer pour le développement communautaire, renforcer la formation continue et les compétences des membres et création des centres de formation et d'incubation pour le renforcement des capacités de ces membres.

Umoa-Titres

Le Togo emprunte 33 milliards FCFA

Après un mois d'absence sur le marché monétaire de l'UMOA, le Togo a réussi à lever sans difficultés 33 milliards de Fcfa le 11 novembre 2022. C'était au cours d'une émission simultanée d'Obligations de relance du trésor (OAT) de maturités 3 ans et 10 ans.

● Egram AKAKPO

Cette nouvelle opération a été favorable auprès des investisseurs de la sous-région. Alors que le Togo sollicitait 30 milliards FCFA sur le marché, il a finalement récolté environ 34,8 milliards FCFA dont 29,45 milliards sur la maturité de 3 ans et 4,63 milliards sur la maturité de 10 ans, soit un taux de couverture de 113,61%. Le pays a enfin de compte retenu 33 milliards FCFA. Les rendements moyens pondérés de cette opé-

ration se sont établis à 5,44% pour les OAT de 3 ans, et 6,04% pour de 10 ans. Cette présente émission d'Obligation de relance (ODR) a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Togo. Dans le détail, 28,37 milliards FCFA ont été levés via la maturité de 3 ans et 4,63 milliards FCFA via la maturité à 10 ans. Les offres retenues proviennent des 4 États membres de l'Union.

Le nombre de participants s'est revue à 17 pour 31 soumissions. Cette nouvelle levée de fonds porte à 473 milliards FCFA le cumul des emprunts du pays sur le marché des Titres. En effet, le Togo a prévu collecter 663 milliards FCFA sur ce marché selon la loi de finance rectificative de 2022. Il faut souligner que l'UMOA-Titres est l'agence régionale de gestion et de promotion des titres publics de la zone UMOA

Développement du numérique dans l'UEMOA

Une réunion des ministres pour l'approbation des projets de textes communautaires

Cotonou la capitale béninoise a abrité le 11 novembre 2022, une réunion des ministres en charge de l'économie numérique pour l'approbation des projets de textes communautaires du Programme régional de développement de l'économie numérique (PRDEN).

● Egram AKAKPO

Les travaux de cette réunion ont été présidés par le ministre du Numérique et de la digitalisation du Bénin, Aurélie Adam Soule-Zoumarou, en présence de ses homologues du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, du Sénégal et du Commissaire Paul Koffi Koffi en charge du Département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique.

Cette rencontre de haut niveau organisée par la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), a pour objectif de requérir l'approbation des ministres en charge de l'économie numérique sur les différents projets de textes communautaires afin d'enclencher le processus d'adoption et leur soutien actif lors de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du Programme régional de dévelop-

pement de l'économie numérique (PRDEN). « Les gouvernements de nos Etats accordent une grande importance à la question du développement du numérique. Cette question a besoin de véritables solutions, à cette ère où tous nos Etats ont amorcé le processus de transformation digitale de leur économie », a déclaré le commissaire de l'UEMOA Paul Koffi Koffi. Les ministres ont examiné au cours de cette réunion le rapport des Experts sur les projets de textes communautaires relatifs à la création du Comité des régulateurs nationaux du numérique des Etats membres de l'UEMOA, à l'utilisation de masse du numérique, aux conditions et modalités de mise à disposition de données publiques sous format électronique et au Programme régional de développement de l'économie numérique (PRDEN).

« La commission espère vivement que cette rencontre puisse ouvrir la voie à la soumission des projets de textes au conseil des ministres statutaire en vue de leur adoption », a laissé entendre le Commissaire Paul. Plusieurs projets de textes ont été examinés et approuvés notamment la décision portant création du Comité des Régulateurs nationaux du Numérique des Etats membres de l'UEMOA ; la directive relative à l'utilisation de masse du numérique ; la décision portant adoption du PRDEN et la décision portant modalités de mise en œuvre du PRDEN. « Le Numérique connaît une croissance forte dans notre région, c'est pourquoi, la commission de l'UEMOA s'est engagée à produire une réglementation harmonisée pour favoriser le développement du secteur, mais aussi à préparer et faire adopter

par les Etats de façon participative et inclusive un Programme régional de développement de

l'économie numérique (PRDEN) » a-t-il ajouté. A l'issue de la réunion, les ministres ont félici-

cité les experts et la commission de l'UEMOA pour la qualité de l'organisation.

Microfinance

ECHOPPE-Togo ouvre une nouvelle agence à Avéta

La microfinance « Échange pour l'organisation et la promotion des petits entrepreneurs (ECHOPPE-Togo) », a inauguré le 11 novembre 2022, une nouvelle agence à Avéta, une localité située à 25 Km au nord-est de Lomé.

● Keziah KPATIDE



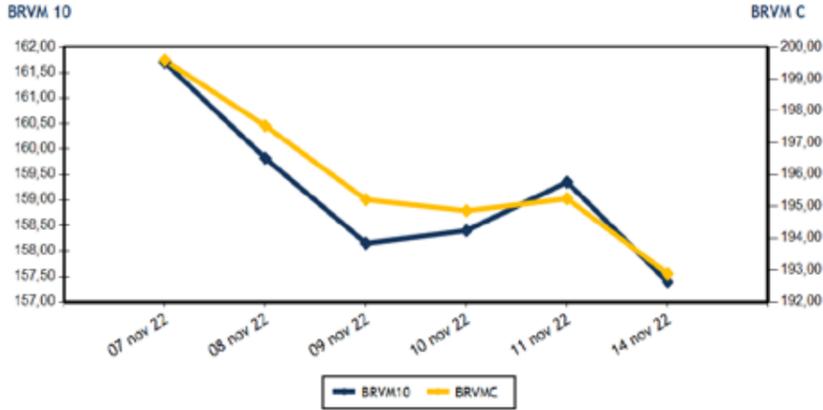
Cette nouvelle agence construite, permettra à la population d'Avéta, de bénéficier plus facilement des services de leur microfinance. « Depuis 04 ans déjà, nous avons installé un point de service qui permet aux populations d'Avéta et ses environs de bénéficier de nos services. Et nous allons aussi vers les groupements dans des villages pour les servir. Aujourd'hui, nous avons compris que ça a pris de l'ampleur et des habitants de plusieurs villages de la zone viennent au point de service pour se faire servir, alors qu'il n'y a plus assez de place pour les accueillir. C'est pourquoi, nous avons décidé d'ouvrir plutôt une agence. L'Agence

est basée à Avéta, mais elle couvre plusieurs localités de Djagblé jusqu'à Akoumapé, etc. Cette nouvelle agence offre tous les services ECHOPPE qui sont entre autres, la formation, l'écoute, la tontine et le crédit. Nous faisons également plusieurs accompagnements sur le plan social », a indiqué Dadjou-Bale Mawulé, Directrice exécutive d'ECHOPPE Togo. Depuis 1990, ECHOPPE accompagne des femmes et des jeunes dans les villes de Togo et au Bénin pour sortir de la précarité et pour les aider à devenir autonomes. Par des petits prêts successifs accordés, pendant 4 à 5 ans à des femmes, mères de fa-

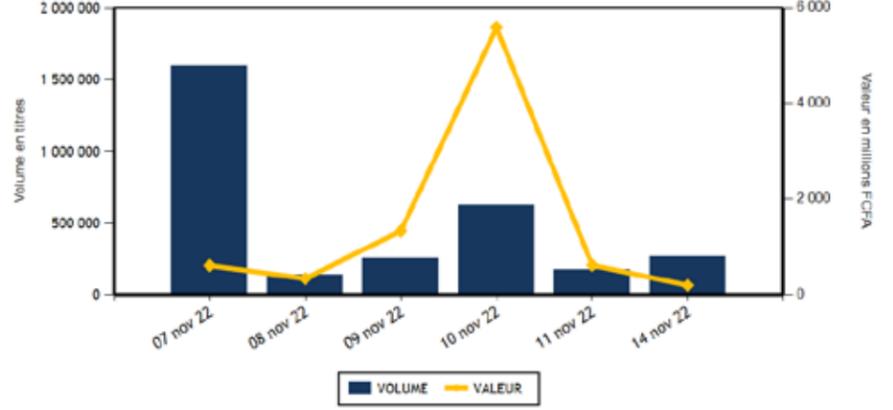
mille, pour démarrer et développer une activité génératrice de revenus, ECHOPPE pratique le crédit solidaire, sorte de banque de prêt spécialement réservée à celles qui n'ont rien : aucune garantie, caution, ni épargne préalable ne sont exigées. L'argent est prêté sur la confiance. Grâce à un accompagnement par des assistantes sociales et à des formations en groupe, les femmes bâtissent leur projet et sortent de la précarité. Elles remboursent le plus régulièrement possible leurs prêts (96% taux de remboursement) et parviennent à se constituer une épargne, preuve que leur activité est économiquement viable.

BRVM 10	157,39	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE	BRVM Composite	192,89
Variation Jour	↓ -1,23 %	N° 218	Variation Jour	↓ -1,20 %
Variation annuelle	↑ 2,53 %	lundi 14 novembre 2022	Variation annuelle	↓ -4,64 %
		Site : www.brvm.org		

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	5 805 966 623 710	-1,20 %
Volume échangé (Actions & Droits)	264 913	55,36 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	153 304 590	-73,96 %
Nombre de titres transigés	32	-20,00 %
Nombre de titres en hausse	7	-22,22 %
Nombre de titres en baisse	15	7,14 %
Nombre de titres inchangés	10	-41,18 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 746 587 348 885	-0,05 %
Volume échangé	4 354	12,77 %
Valeur transigée (FCFA)	43 196 666	30,35 %
Nombre de titres transigés	3	-72,73 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	1	0,00 %
Nombre de titres inchangés	2	-60,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TOTAL SN (TTLS)	2 600	4,42 %	31,65 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 500	2,39 %	1,01 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	6 200	1,64 %	21,57 %
UNIWAX CI (UNXC)	1 010	1,00 %	-49,50 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	800	0,63 %	-10,61 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	80 000	-6,98 %	0,00 %
SOGB CI (SOGC)	5 310	-6,84 %	0,00 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	1 105	-6,36 %	0,00 %
NESTLE CI (NTLC)	6 020	-5,20 %	0,00 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	3 005	-4,60 %	0,00 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	92,21	-3,12 %	-16,26 %	8 026	14 927 955	27,01
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	456,82	-0,62 %	1,78 %	5 530	29 031 990	8,72
BRVM - FINANCES	15	71,96	-1,18 %	-6,70 %	244 873	57 181 300	6,98
BRVM - TRANSPORT	2	388,24	0,00 %	-37,60 %	0	0	6,21
BRVM - AGRICULTURE	5	278,51	-2,43 %	14,47 %	5 202	49 435 045	5,35
BRVM - DISTRIBUTION	7	378,61	-0,37 %	-7,07 %	1 282	2 728 300	27,68
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 203,03	0,00 %	33,56 %	0	0	11,71
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	7,67	
Taux de rendement moyen du marché	7,69	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,08	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	108	
Volume moyen annuel par séance	1 033 562,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 995 550 838,50	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	7,40	
Ratio moyen de satisfaction	9,22	
Ratio moyen de tendance	124,64	
Ratio moyen de couverture	80,23	
Taux de rotation moyen du marché	0,02	
Prime de risque du marché	7,14	
Nombre de SGI participantes	22	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé / capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



Initiative « Desert to Power »

La BAD mobilise ses partenaires

Une initiative africaine visant à accroître la capacité de production solaire et ainsi permettre à 250 millions de personnes d'accéder à l'électricité dans toute la région du Sahel, à des fins de développement socio-économique, continue de recueillir des soutiens financiers venus du monde entier.



Lancée en 2019 par le Groupe de la Banque africaine de développement et ses partenaires, l'initiative « Desert to Power » entend faire de l'Afrique une centrale d'énergie renouvelable. « Desert to Power » va développer et fournir 10 gigawatts d'énergie solaire d'ici à 2030 dans 11 pays, où 64 % de la population vit sans électricité — avec des conséquences sur l'éducation, la santé et les affaires. Le Sénégal, le Nigeria, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Tchad, le Soudan, l'Éthiopie, Djibouti et l'Érythrée vont en bénéficier. Lors d'un événement organisé vendredi à Charm el-Cheikh dans le cadre de la 27^e Conférence des Nations unies sur les changements clima-

tiques, l'Alliance mondiale pour l'énergie au service des populations et de la planète, représentée par son directeur exécutif pour l'Afrique Joseph Nganga, a annoncé l'octroi de 35 millions de dollars au Fonds pour l'énergie durable en Afrique (le lien est externe) (SEFA) dans le cadre de cette initiative. Le SEFA est un fonds spécial multidonateurs créé pour fournir des financements catalytiques à même de débloquer les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables. La ministre norvégienne du Développement international, Anne Beathe Tvinneim, a annoncé une contribution de 300 millions de couronnes norvégiennes (29 millions de dollars environ) de son gouvernement

pour soutenir le SEFA. Sur le thème « Desert to Power – Transformer le Sahel pour passer de la fragilité à la résilience et à la prospérité », l'événement organisé par la Banque africaine de développement sous le Pavillon Afrique de la COP27 a réuni des ministres, des partenaires au développement et des représentants du secteur privé pour débattre de la manière de faciliter les investissements du secteur privé au Sahel. L'événement a été l'occasion de présenter en détails le programme « Desert to Power » à des partenaires potentiels et de rallier des investisseurs pour sa mise en œuvre. S'adressant à l'auditoire, dont des ministres de la région du Sahel, le président de la Banque afri-

caine de développement, Akinwumi Adesina, a souligné l'importance de l'électricité pour assurer la sécurité et la réduction de la pauvreté. « Desert to Power est une initiative de 20 milliards de dollars qui vise à produire 10 000 mégawatts d'énergie solaire. Ce sera la plus grande zone solaire du monde et nous voulons en faire une véritable activité économique [...] qui générera une énergie productive qu'utiliseront les pays du Sahel », a déclaré M. Adesina. Le président de la Banque africaine de développement a précisé que l'initiative comportait plusieurs volets, entre production d'énergie solaire à échelle industrielle, solutions énergétiques décentralisées, transmission et distribution, réforme des services publics et environnement politique et réglementaire efficient pour protéger les investissements. M. Adesina a déclaré que le programme contribuerait de manière significative à l'action climatique, en créant une grande muraille verte contre la désertification et d'autres

impacts des changements climatiques. Il a également fait référence à la Facilité de financement du G5 Sahel, dotée de 1 milliard de dollars américains et que le Conseil d'administration de la Banque a approuvée au début de l'année, qui compte 150 millions de dollars de ressources concessionnelles du Fonds vert pour le climat et constitue un mécanisme clé pour aider à dérisquer les projets solaires du secteur privé. Le président de la Banque a remercié les chefs d'État et les ministres des différents pays hôtes pour leur soutien à l'initiative. Mme Tvinneim, ministre norvégienne du Développement international, a souligné le rôle des énergies renouvelables dans le développement durable : « Nous devons veiller à ce qu'il y ait un accès aux énergies renouvelables et éviter les anciennes émissions fossiles. Pour faire face à la crise dans la région, nous avons besoin que les gouvernements de la région fassent preuve de bonne volonté. Nous avons également besoin d'un

accès durable aux énergies renouvelables et le programme « Desert to Power » que développe la Banque africaine de développement répond à ces questions cruciales. » Le président du Niger, Mohamed Bazoum, est intervenu par liaison vidéo, réitérant le soutien de son gouvernement au programme. Les ministres de l'Énergie de la Mauritanie et du Niger, ainsi que des représentants de haut niveau des principaux partenaires de « Desert to Power » — dont Power Africa, l'Agence suédoise de développement international, la Commission européenne, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, le Fonds vert pour le climat, ACWA Power et l'Agence marocaine pour les énergies renouvelables (MASEN) — ont réaffirmé eux aussi leur soutien. M. Nganga, de l'Alliance mondiale pour l'énergie, a déclaré que celle-ci soutiendrait également le dérisquage des investissements réalisés dans l'infrastructure « Desert to Power », ainsi que les solutions innovantes qui permettraient la réussite du programme.

Hôtellerie

Accor et Kasada élargissent leur portefeuille au Sénégal

Accor, groupe hôtelier leader mondial avec plus de 425 hôtels en Inde, au Moyen-Orient, en Afrique et en Turquie, a signé un accord de gestion avec Kasada pour exploiter le Lamantin Beach Resort & Spa managed by Accor, situé à 80 kms au sud de Dakar, sur le port de Saly, la plus grande station balnéaire d'Afrique de l'Ouest, entre la mer et la forêt sacrée.



L'établissement dispose de 166 chambres, à partir de 28 m², d'un spa et d'un centre de fitness de 750 m², ainsi que d'un restaurant ouvert toute la journée, d'un restaurant de spécialités et d'un Beach Lounge, qui sont à

la disposition des clients. Pour l'organisation de Réunions ou d'événements (réunions de travail/ mariages...), plusieurs salles sont disponibles, offrant ainsi un cadre idéal pour mixer travail et temps de pause

sur les terrasses dominant l'océan ainsi que des animations sur la plage. Les clients voyageant en famille peuvent profiter d'un large éventail de divertissements et d'activités nautiques, notamment un club enfants

qui propose une variété d'événements culturels et sportifs, ainsi que des options nautiques et terrestres, notamment des installations d'aquagym, un centre de fitness entièrement équipé et bien plus encore. Le Lamantin Beach Resort & Spa managed by Accor est un ajout fantastique à notre portefeuille au Sénégal, déclare Mark Willis, PDG Inde, Moyen-Orient, Afrique et Turquie pour Accor. Nous sommes

fiers et heureux de nous associer, une fois de plus, à Kasada sur un autre merveilleux projet. L'arrivée du premier établissement Movenpick Hotels & Resorts dans le pays témoigne, non seulement de la dynamique de croissance de la marque, mais aussi de l'attrait touristique de la destination Sénégal. Le Lamantin Beach Resort & Spa managed by Accor rejoint le portefeuille existant du Groupe dans le pays, qui

comprend le Pullman Dakar Teranga, le Novotel Dakar et l'Ibis Dakar. Opérant sous l'enseigne Accor à partir du 1^{er} octobre 2022, l'hôtel fera l'objet d'un plan de rénovation échelonné qui le conduira à opérer sous l'enseigne Movenpick Hotels & Resorts d'ici la fin de l'année 2023. Accor exploite actuellement 3 propriétés (576 clés) au Sénégal, avec un pipeline de 2 propriétés (612 clés) en développement.

RGPH-5

Le gouvernement proroge le recensement de 4 jours

Prévu pour prendre fin ce 12 novembre, le cinquième recensement général de la population et de l'habitat vient d'être prorogé de 4 jours.

● Bernard AFAWOUBO

L'information a été portée à la connaissance de la population vivant sur toute l'étendue du territoire national aussi bien les nationaux que les communautés étrangères à travers un communiqué rendu public le 11 novembre 2022, par le gouvernement. Ainsi, le cinquième recensement général de la population et de l'habitat, initialement fixée du 23 octobre au

12 novembre 2022, est prorogée jusqu'au 16 novembre 2022. Ceci afin de consolider les résultats déjà obtenus. Le Gouvernement salue le bon déroulement de l'opération de dénombrement qui a commencé le 23 octobre 2022 avec le déploiement des agents de terrain. Il saisit cette occasion pour remercier les populations et tous les acteurs impliqués dans le processus, notamment les

agents affectés aux opérations de recensement, les députés, les maires, les préfets, les chefs traditionnels, les leaders religieux, les leaders communautaires, les partenaires techniques et financiers et les médias pour leur mobilisation. Le Gouvernement sait pouvoir compter sur le sens civique de tout un chacun pour l'aboutissement heureux de cette opération de dénombrement.

COP 27

Résumé de certaines activités des représentants du Togo

Depuis l'ouverture de son pavillon à Sharm el Sheikh en Egypte, le Togo s'est rendu visible à travers les différentes activités qu'il est en train de mener pour attirer les investisseurs sur la finance climat, mais également partager ses efforts en matière de lutte contre le changement climatique. A cela s'ajoute la reconnaissance de ses innovations technologiques par quelques institutions ou associations. A la tête de la délégation togolaise, le ministre FOLI BAZI veille au grain pour une participation réussie avec des actions concrètes. Un planning est toujours suivi et réajuster au besoin, afin de ratisser large.



1-Cérémonie de remise du premier prix Prince TALAL d'Arabie Saoudite L'association française ESF pour ses réalisations à Notsé dans les Plateaux des forages au service de ces communautés a été récompensée. Le prix Prince TALAL d'Arabie Saoudite vise, entre autres, à soutenir et encourager les initiatives et projets d'assistance des communautés locales dans la réalisation, gestion durable et maîtrise d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement, de micro irrigation agricole dans les

pays en développement. Le ministère de l'eau présent aux côtés de l'association « Électricien Sans Frontières » a saisi l'opportunité pour exprimer au bailleur sa reconnaissance et remercier cette association pour le choix porté sur la région des plateaux pour augmenter le nombre de point d'eau dans ces localités. Source/Eau 2-Participation à la séance de la BADEA Le Togo a participé à la séance d'Arab Bank for Economic Development BADEA au pavillon AG-FUND sur les sciences et technologies au service

de la résilience et l'inclusion des écosystèmes climatiques au profit des communautés locales. Occasion pour les universitaires et experts du domaine des sciences et technologies du climat d'exposer sur les innovations, créations et productions de marque qui doivent être dupliquées à l'échelle des diverses communautés locales de manière inclusive et équitable à travers le monde. Il s'agit surtout des technologies d'adaptation. Les éléments à retenir : la BADEA dispose en effet dans ses préroga-

tives propres des lignes de financement liées à la mobilisation des finances, à l'accompagnement en vue de la réalisation des projets ainsi qu'à l'assistance technique aux États. 3-Des maires engagés pour le climat et l'accès à l'énergie durable Au Togo, 73 communes se sont engagées volontairement, à ce jour, dans la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoMSSA). Les maires signataires de cette convention s'engagent à réaliser un Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat. Le Gret et l'ONG Togolaise PAD. IE accompagnent ce réseau depuis 2021, à

travers l'organisation de séquences collectives de formation, de capitalisation des démarches, de visite des projets concrets sur le terrain. Avec une approche progressive : cadrage de la démarche, pertinence des diagnostics, co-construction d'actions locales. Les mairies ont ainsi pu s'approprier les grandes étapes de la démarche de planification de l'action climatique que sont l'adaptation aux impacts, l'atténuation des émissions et l'accès à une énergie durable. SOURCE/ Le Gret Le changement climatique étant une urgence pour les localités togolaises, les maires de

Kloto 1 et Golfe 1 sont à la COP 27 pour plaire non seulement pour leur commune, mais également pour l'ensemble des communes. Ils ont d'ailleurs été reçus par le ministre FOLI BAZI au pavillon du Togo dans ce cadre. 4-L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture Les représentants du ministère de l'agriculture suivent attentivement ce dossier. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture/ Koronivia Joint Work on Agriculture préoccupe le monde agricole. Tous les regards sont tournés vers l'achèvement des travaux conjoints de Koro-



5-JW-TECHNOLOGIE du projet Ecovillage au stand Togo Dans l'après-midi du 10 novembre, un des partenaires JW-TECHNOLOGIE a visité le stand du Togo. Ce partenaire est spécialisé dans la promotion des technologies liées à l'économie verte. A la suite des échanges, un projet de memorandum a été proposé à la partie togolaise qui va l'étudier. Pour mieux connaître le Togo est invité à participer à un side event, le samedi prochain. Lors de cet événement parallèle plusieurs secteurs notamment, l'eau, l'assainissement, l'Énergie, le transport et l'environnement sont attendus. JW-TECHNOLOGIE remettant une reconnaissance à Mme ATUTONU à ses côtés M. AKPAMOU. 6-Les contributions déterminées au niveau nationale (CDN) Il s'agit au cours de cette COP27

d'accélérer la mise en œuvre de l'action climatique et le soutien aux politiques et aux pratiques : paneliste/Aniko POLO 7-Le projet CGA+ Le Partage d'expérience du Togo bénéficiaire du projet CGA+ fait objet d'échange dans ce panel, le point focal opérationnel FEM, Eric AWOUGNON apporte sa contribution. 7- Les sides event toujours de la partie à COP27 Le side-event sur l'implication des jeunes dans les solutions durables, notamment la réalisation des CDN/ l'expérience de l'OJEDD partagée. Les membres de la société civile présents à la COP27 aussi s'activent pour une grande moisson à la COP27. Tout comme WEP Togo, JVE, OJEDD et autres partagent leurs expériences sur l'atteinte des objectifs des CDN révisées afin que le pays puisse honorer ses engagements vis à vis de l'Accord de Paris.

C'est Reparti!

30 Nov.
18 Déc.
2022

17^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

Foire de toutes les opportunités



THÈME
COMPÉTITIVITÉ DES BIENS ET SERVICES POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST COVID 19




+1000 EXPOSANTS


+300 000 VISITEURS


90 000 M² D'ESPACE



CETEF-LOME
+228 91 20 70 70 / 99 20 70 70
www.cetef.tg



Activité sous strict respect des mesures barrières au Covid 19